

## Compte rendu de la séance de conseil municipal

du 10 novembre 2015 à 20h30

**Absents excusés** : François MOIROUD qui donne sa procuration à Patrick MILLION BRODAZ, Martine MILLION BRODAZ qui donne sa procuration à Claudine BOLLIET, Elsa ECHANTILLAC qui donne sa procuration à René PADERNOZ, Aurore COQUEL qui donne sa procuration à Christian CHAPEAU, Cécile CELEYRON qui donne sa procuration à Laurence CORNUT. Chantal BIDAL.

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22 dont 5 procurations

**Secrétaire de séance** : Jean Marc WATIER

**Le Compte rendu de la séance de conseil du 6 octobre est approuvé par l'ensemble des membres présents. Patrick MILLION dépose par ailleurs son intervention consignée par une lettre, comme il lui avait été demandé. Elle sera annexée au compte rendu.**

### ORDRE DU JOUR

#### 1/ REGROUPEMENT DES INTERCOMMUNALITES

**Les élus sont** invités à donner un avis simple aux services de l'Etat après avoir pris connaissance du schéma départemental de coopération intercommunale faisant référence à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire (loi NOTRe) transmis par monsieur le Préfet de la Savoie ; Chacun a été destinataire de l'ensemble des documents constituant l'élaboration des schémas pour l'ensemble de la Savoie et peut intervenir en toutes connaissances de causes. Le maire rappelle ainsi la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et le titre II : des intercommunalités renforcées, son chapitre Ier et spécialement l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales qui est ainsi modifié :

« 1° La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre **regroupant au moins 15 000 habitants ; toutefois, ce seuil est adapté, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants** pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que pour les projets d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre :

Et Comprenant une moitié au moins de communes situées dans une zone de montagne délimitée en application de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne »

La communauté de communes de Yenne se trouvant précisément dans cette situation, il est donc possible de ne pas se regrouper et de rester en l'état même de l'actuelle situation.

Plusieurs élus interviennent et posent questionnements auxquels il est répondu.

Sont évoqués les bassins de vie, d'emploi, les modes de fonctionnement de chacune des intercommunalités.....

D'aucuns évoquent l'idée du regroupement avec Bugey Sud, solution qui semble prématurée pour l'heure, compte tenu des ajustements engendrés par l'actuel regroupement que cette intercommunalité vient elle-même de vivre. Le franchissement de la limite territoriale départementale entre les deux intercommunalités et l'analyse de la situation financière de l'une des importantes collectivités sont aussi des critères incontournables à intégrer; De plus, les conseillers intercommunaux ont voté majoritairement contre ce regroupement.

En ce qui concerne le regroupement avec la CALB : (à qui peut se rattacher la communauté de communes de Chautagne) c'est un scénario qui peut être envisagé du fait d'une frontière limitrophe avec certaines communes de l'intercommunalité. Cette intercommunalité doit aussi préalablement donner son accord.

Quoiqu'il en soit, le Préfet dans son schéma propose que se regroupent la Communauté de Communes de Yenne, celle de Val Guiers et celle du Lac d'Aiguebelette.

Les élus, forts de ces éléments sont amenés à donner un avis simple qui sera consigné par délibération à transmettre à monsieur le Préfet, sous deux mois, soit avant le 14 décembre 2015.

Cependant, il est rappelé qu'une réunion est prévue le 17 novembre 2015 à la Communauté de Communes, à laquelle ont été conviés l'ensemble des élus de tous les conseils municipaux de l'intercommunalité. Seront présents : madame le Secrétaire Général, les directeurs des finances publiques et des politiques territoriales ainsi les services de l'ASADAC qui ont conduit, préalablement, l'étude financière sur le regroupement des 5 intercommunalités : Communauté de Communes de Yenne, celle de Val Guiers, celle du Lac d'Aiguebelette, celle des Vallons du Guiers et celle de Chautagne.

Valérie ALMAIDA demande à ce que le vote prévu tout de suite, soit reporté après cette réunion du 17 novembre, afin de pouvoir prendre une décision pertinente et bien fondée. Le maire invite le conseil à délibérer sur l'opportunité de surseoir en organisant une autre réunion publique extraordinaire de conseil municipal qui aurait lieu après le 17 novembre, mais cependant avant le prochain conseil communautaire du 24 novembre afin que le vote des élus communaux précède le vote des élus de la communauté de communes.

**Les élus sont invités à voter :**

11 élus détenant 2 procurations votent contre le report du vote : 13 contre

2 élus détenant 2 procurations s'abstiennent : 4 abstentions

4 élus détenant 1 procuration sont pour le report du vote : 5 pour

**2/ DELIBERATIONS :**

**\*\* REGROUPEMENT d'INTERCOMMUNALITES**

Compte tenu des précédents échanges, le maire propose aux élus de donner un avis simple en répondant à la question suivante :

Etes-vous d'accord pour le regroupement, tel que préconisé dans le schéma départemental de coopération intercommunale avec la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette et celle de Val Guiers

Contre : 17 dont 4 procurations Pour : 0 ABSTENTIONS : 5 dont 1 procuration (5 voix de l'opposition)

**\*\* APPROBATION des rapports de la CCY sur les services EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF et DECHETS (l'ensemble des élus a été destinataire des rapports)**

**EAU POTABLE** : Jérôme PUTHON commente le rapport

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le rapport sur la qualité du service de l'eau potable et les tarifs en vigueur

Pour : 22 dont 5 procurations      contre : 0      abstention : 0

**SPANC** : Christian CHAPEAU commente le rapport

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le rapport sur la qualité du service de l'assainissement non collectif et les tarifs en vigueur

Pour : 22 dont 5 procurations      contre : 0      abstention : 0

**DECHETS** : Christian CHAPEAU commente le rapport.

Il évoque à cette occasion l'article paru dans le Dauphiné Libéré faisant suite à une interview du maire de Yenne. La rédaction par monsieur LELEU comporte des propos rapportés, jamais tenus par le Maire qui en est désolé. Une demande écrite de démenti sera adressée à la direction du Dauphiné libéré pour rétablir la vérité.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le rapport sur la qualité du service des déchets et les tarifs en vigueur

Pour : 22 dont 5 procurations      contre : 0      abstention : 0

**\*\* SUPPRESSION d'UN POSTE :**

Le maire rappelle que la suppression du poste de responsable des services techniques au grade de technicien principal de 1ère classe, préalablement occupé par l'ancien responsable des services techniques, attendait l'avis du comité paritaire du centre de gestion, avant d'être supprimé par délibération. Un avis favorable ayant été donné par le comité technique du centre de gestion le 22.10.2015, et après délibération du conseil municipal, le poste de technicien principal de 1ère classe est supprimé du tableau des effectifs de la collectivité.

Pour : 22 dont 5 procurations      contre : 0      abstention : 0

**\*\*ENVELOPPE DES PRIMES DE FIN d'ANNEE aux personnels de la collectivité :**

Le maire propose au élu(e)s de reconduire pour 2015 l'enveloppe des primes attribuées à l'ensemble des 31 personnels en 2014 (26 titulaires, 2 contrats d'avenir, 2 contrats à durée déterminée, 1 contrat d'apprentissage).  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à répartir, sous forme de primes, l'enveloppe maximum de 42000 euros à la fin de l'année 2015.

Pour : 22 dont 5 procurations          contre : 0          abstention : 0

**\*\*CONVENTION relative à l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite des agents à la CNRACL**

Le maire explique que pour permettre aux services du centre départemental de gestion des collectivités territoriales d'intervenir sur les dossiers de demande de retraite des agents de la collectivité déposés pour les agents de la collectivité, il convient de signer une convention avec cet établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir et tout autre document utile pour ce faire

Pour : 22 dont 5 procurations          contre : 0          abstention : 0

**\*\* TAXE d'AMENAGEMENT.**

Il a été délibéré le 12 novembre en 2014 sur le maintien du taux à 3% de la taxe d'aménagement, applicable sur les permis de construire. Elle était encore cumulable avec d'autres taxes qui ont cessé d'exister. Afin de maintenir au mieux un produit constant, tenant compte du manque à gagner du fait de la suppression d'autres taxes applicables sur les permis de construire

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE que le taux de la taxe d'aménagement sera de 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. (des compléments d'informations seront transmis aux élus)

Pour : 15    contre : 0    abstention : 7 (5 voix de l'opposition dont 1 procuration + Laurence Cornut avec procuration de Cécile Celeyron)

**\*\*CONVENTION POUR MISE EN SECURITE du CARREFOUR de LANDRECIN**

Le maire fait la lecture de la convention à intervenir entre le Département de la Savoie et la Commune afin de fixer les conditions et modalités de : réalisation,

de financement et d'entretien des deux carrefours de la RD 1504 dans la traversée du hameau de Landrecin, incluant un double arrêt d'autocars et une continuité piétonne et cyclable

La participation financière à ces travaux est fixée à 50% de la dépense estimée et sera plafonnée à 150 000 €HT. La convention est conclue pour la durée de vie des équipements

Patrick MILLION BRODAZ, regrette que l'aménagement du giratoire n'ait pas été rapproché de l'actuelle sortie du hameau de Landrecin sur la RD 1504.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout autre document utile

Pour : 22 dont 5 procurations      contre : 0      abstention : 0

### **\*\*RACHAT de TERRE VEGETALE**

Le maire rappelle le marché de travaux d'aménagement de l'entrée Nord et la délibération adoptée à la précédente séance pour le choix des entreprises adjudicataires des lots. Cependant, l'entreprise FONTAINE TP, pressentie comme titulaire du marché de travaux en 2014, avant que le projet ne soit repris pour cause de non application de la loi sur l'eau avec notamment, le choix de la nouvelle équipe d'abandonner la réalisation d'un étang d'agrément, avait déposé un tas de terre végétale sur le terrain même des travaux à intervenir. Il est proposé d'acquérir cette terre utile au chantier au prix fixé de 4euros TTC /M3. Le volume étant de 1110 M3, l'achat correspondrait à la somme de 4440 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de racheter la terre à l'entreprise FONTAINE TP pour 4440 euros

Pour : 22 dont 5 procurations      contre : 0      abstention : 0

**Le maire propose de raccrocher à la séance des délibérations qui ne figuraient pas à l'ordre du jour. Les élus acceptent cette demande.**

### **\*\*CONVENTION de PARTENARIAT-**

Le maire propose de signer une convention de partenariat avec Sandra VUILLEMIN, avocate installée à YENNE, en vue de la tenue de permanences gratuites à la MAIRIE, en plus de celles déjà organisées par le conciliateur de justice. Elle interviendrait une fois par mois-, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 9h à 12h.30. La convention à signer fixe les modalités d'intervention et les obligations des deux parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention et AUTORISE le maire à la signer

Pour : 22 dont 5 procurations          contre : 0          abstention : 0

**\*\* DEMANDE DE SUBVENTION pour le démoussage de la toiture de l'Eglise**

Le maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat : -services d'architecture et du patrimoine- à hauteur de 40% du montant HT des travaux, et ceux du Conseil Général à hauteur de 18% du montant des travaux HT, par ailleurs prévus pour 10 291.17€ HT.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention comme évoquée

Pour : 21 dont 5 procurations          contre : 0          abstention : 1 (Sylvie Moulard)

**\*\*SIGNATURE d'une convention avec la CCY – versement du fonds d'amorçage pour l'organisation des TAP**

Le maire rappelle que la commune de Yenne accueille dans ses locaux l'organisation d'activités péri scolaires mise en place par la CCY compétente en la matière. La commune ayant perçu le fonds d'amorçage versé par l'Etat aux communes d'un montant de 18650 euros pour les années 2014/2015 et 2015/2016 cumulées se doit de le rembourser à la CCY.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à passer une convention en vue de reverser les fonds à la CCY pour un montant de 18650 euros

Pour : 22 dont 5 procurations      contre : 0      abstention : 0

**SENTIER PARCOURS d'ORIENTATION à YENNE** : Cette question diverse au préalable prend le caractère d'une délibération en raison de sa teneur.

Il est évoqué la demande de l'Office de tourisme, sollicitant la participation financière de la commune à la réalisation du balisage d'une piste d'orientation sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE de participer pour 1000 euros, à la prise en charge du balisage d'une piste d'orientation.

Pour : 22 dont 5 procurations      contre : 0      abstention : 0

### **3/ QUESTIONS DIVERSES :**

#### **\*\*REPRESENTATION de la COMMUNE de YENNE au collègue Charles Dullin**

Faisant suite au décret 2014 1236 du 24 octobre 2014, la commune de YENNE doit avoir un représentant pour siéger au Conseil d'administration du collège Charles DULLIN. Jérôme PUTHON propose sa candidature. Aucun autre élu ne se porte candidat. Jérôme PUTHON est désigné pour représenter la commune de YENNE au CA du collège Charles DULLIN

#### **\*\*CHASSE AUX PIGEONS :**

Régulièrement interpellés pour les dégâts occasionnés sur les façades et dans les rues suite à la présence de pigeons en recrudescence, contact a été pris avec un fauconnier qui s'est rendu sur place avec des buses éduquées à chasser les pigeons. La démonstration a été probante et sera reconduite à plusieurs reprises pour parfaire l'intervention.

#### **\*\*ACCUEIL DES MIGRANTS**

Après une rencontre organisée à la Communauté de Communes à la demande des représentants du comité paroissial et en présence de tous les maires de la Communauté de Communes, il a été évoqué l'accueil d'une famille de migrants à YENNE et les services de l'Etat ont été sollicités afin de connaître très précisément les modalités à mettre en place.



## **Intervention de Jean Marc WATIER**

Suite à la demande du groupe paroissial désirant contribuer à l'accueil d'une famille de migrant, une réunion de tous les maires de notre territoire a été organisée le 21 octobre à la CCY.

Un accord de principe a été donné par la majorité des participants et Guy Dumollard a avisé le préfet que notre territoire était ouvert à l'accueil d'une famille.

Le 6 novembre, le groupe paroissial a demandé une nouvelle rencontre après le 19 novembre pour voir les possibilités de logements disponibles en commençant par ceux du parc social de Yenne.

### **Vote de principe à l'issue du débat :**

Pour : 18 dont 4 procurations      contre : 0      abstention : 4 (Patrick Million-Brodaz, François Moiroud (par procuration), Claudine Bolliet et Martine Million-Brodaz.

### **\*\*ELECTIONS REGIONALES**

#### **Elles auront lieu les 6 et 13 décembre de 8 heures à 18 heures**

Un planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote est remis aux élus qui se sont inscrits pour ce faire

### **MISSION d'ACCOMPAGNEMENT – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Une rencontre a eu lieu avec les services de l'ASADAC pour évoquer les différentes formules, dont la délégation de service public, pouvant être mises en place, en vue de la gestion de la chambre funéraire dont le projet est à l'étude.

## **4/ RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS**

### **Jean Marc WATER**

- Résultat de la consultation « conception graphique » du bulletin municipal + affiches événementielles + flyers : 18 offres reçues et analysées par la commission information. La Sté New Deal de Grenoble est retenue comme mieux disant pour 2.730 € HT.
- Résultat de la consultation « impression » du bulletin municipal + affiches événementielles + flyers : 9 offres reçues et analysées par la commission

information. L'imprimerie BORLET d'Albertville est retenue comme mieux disant pour 1.810 € HT.

- Consultation pour la refonte du site internet : 13 offres reçues. Les 5 entreprises les mieux disant sont retenues pour un 2<sup>ème</sup> tour avec un cahier des charges plus précis qui leur permettra de réactualiser leurs offres sur une même base de prestations.
- Panneau lumineux d'information : après remise en état de l'outil de production défectueux, l'installation est normalement prévue la semaine prochaine.

### **Maris Rose DLOUHY :**

Prochaine réunion pour la programmation de l'animation 2016 prévue le 17 novembre et reportée le 18 novembre – une convocation suivra

### **Foire de la Ste CATHERINE :**

Toutes les volontés sont les bienvenues pour organiser le placement des forains et le rangement en fin d'après midi.

### **Elsa ECHANTILLAC :**

Organisation du Téléthon le 5 décembre. Besoin de bénévoles pour le déroulement de la manifestation.

### **Spectacle de Noël de l'école maternelle :**

Il aura lieu le 11 décembre à la salle polyvalente

### **Christian CHAPEAU :**

Marais de Lagneux : Commentaires sur l'avancement du dossier : travaux de broyage et de bucheronnage prévus mi décembre

Réunion prévue avec l'ACCA de Yenne, le 23 novembre à 19 heures en mairie pour évoquer le dossier.

### **Jérôme PUTHON : TRAVAUX :**

Aménagement de l'entrée NORD : début des travaux prévus 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre

Clos des Capucins : les travaux sont en cours mais conditionnés par la vie de l'établissement

## **PROCHAINES DATES**

**11 novembre : cérémonie commémorative à 11h 45 au monument aux morts**

**21 novembre toute la journée : Foire de la Sainte Catherine**

Exposition de projets en cours ou à venir – Salle de réunion à la mairie

**4 décembre à 20 heures à la salle polyvalente**

**REUNION PUBLIQUE MUNICIPALE** : bilan après un an et demi de fonctionnement et projets

**les 6 et 13 décembre 2016 : ELECTIONS REGIONALES, salle polyvalente**

**5 décembre toute la journée : TELETHON**

**17 décembre à 19 heures : réunion de conseil municipal**

**Le Maire donne la parole donnée au public : pas d'intervention.**

**La séance est levée à 24 heures**